



Edité le : 19/07/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 3

MAIRIE DE OLONZAC

34210 OLONZAC

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
 Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
 Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE23-104638	Analyse demandée par :	ARS DT DE L'HERAULT
Identification échantillon :	LSE2307-33187-2	N° Prélèvement :	00298524
N° Analyse :	00299798		
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	CENTRE OLONZAC	Code PSV :	000000681
Localisation exacte :	HABITATION		
Dept et commune :	34 OLONZAC		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,2810050000	Y : 2,7320200000	
UGE :	0111 - OLONZAC		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D2	Type Analyse :	D2
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE OLONZAC HÔTEL DE VILLE 34210 OLONZAC	Motif du prélèvement :	CS
Nom de l'installation :	OLONZAC	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 06/07/2023 à 10h39 Réception au laboratoire le 06/07/2023 à 16h07 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BAUTE Cédric Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	Code :	000600
Traitement :	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 06/07/2023 à 16h07

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain								
Température de l'eau	11D2	19.4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25 #
pH sur le terrain	11D2	8.0	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0	6.5	9 #

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Chlore libre sur le terrain	11D2	0.10	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03			#
Chlore total sur le terrain	11D2	0.12	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03			#
Bioxyde de chlore avant dégazage	11D2	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05			
Bioxyde de chlore après dégazage	11D2	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05			
Durée de dégazage	11D2	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013				
Analyses microbiologiques									
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11D2	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	1			#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11D2	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	1			#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11D2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	1		0	#
Escherichia coli (**)	11D2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	1	0		#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11D2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	1	0		#
Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (**)	11BSIR	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2	1		0	#
Caractéristiques organoleptiques									
Aspect de l'eau	11D2	0	-	Analyse qualitative					
Odeur	11D2	Chlore	-	Méthode qualitative					
Saveur	11D2	Chlore	-	Méthode qualitative					
Couleur apparente (eau brute)	11D2	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5			15 #
Couleur vraie (eau filtrée)	11D2	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5			#
Couleur	11D2	0	-	Qualitative					
Turbidité	11D2	0.17	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	0.10			2 #
Analyses physicochimiques									
Analyses physicochimiques de base									
Conductivité électrique brute à 25°C	11D2	323	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	50		200 1100	#
Cations									
Ammonium		0.06	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	Méthode interne M_J077	0.05			0.10 #
Anions									
Nitrites	11D2	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.02	0.50		#
Métaux									
Chrome total	11D2	< 5	µg/l Cr	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	50		#
Fer total	11D2	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10		200	#
Cadmium total	11D2	< 1	µg/l Cd	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	1	5		#
Antimoine total	11D2	< 1	µg/l Sb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	1	10		#
COV : composés organiques volatils									
Solvants organohalogénés									

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Chlorure de vinyle	11D2	< 0.004	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.004	0.5	1
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques								
HAP								
Benzo (b) fluoranthène	11D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005		#
Benzo (k) fluoranthène	11D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005		#
Benzo (a) pyrène	11D2	< 0.0001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0001	0.010	#
Benzo (ghi) pérylène	11D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005		#
Indéno (1,2,3 cd) pyrène	11D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005		#
Somme des 4 HAP quantifiés	11D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.0005	0.100	

11D2 ANALYSE (D2) D1D2 DISTRIBUTION (ARS11-2020)

11BSIR ANAEROBIES SULFITO-REDUCTEURS (ARS11-2020)

ABSENCE DU LOGO COFRAC

1 L'absence du logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport au prélèvement supérieur aux exigences normatives.

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

KERNEIS Yves-François
Valideur technique

